

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 19 octobre 1939 déclarant applicables aux colonies relevant du ministère des colonies les dispositions du décret de septembre 1939 réprimant la publication d'informations de nature à exercer une influence fâcheuse sur l'esprit de l'armée et des populations.

n° 19

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 octobre 1939

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

TEXTE INTÉGRAL

Rectificatif au « Journal officiel » du 1^{er} novembre 1239. page 12788 3^e colonne, article 2, in fine, Ajouter : et soumis à la ratification des Chambres, conformément à la loi du 19 mars 1959 ».